

« DÉSOBÉISSANCE » ET PROJET SOCIOARTISTIQUE : UNE ARTICULATION À INTERROGER

Par Jean Blairon - asbl RTA

Le 26 octobre 2019, Incidence, la fédération de la créativité et des arts en amateur organisait une « causerie » à propos de la désobéissance citoyenne. Étaient invités à dialoguer avec le public, composé essentiellement d'animateurs et de participants aux activités des Centres d'Expression et de Créativité (CEC) :

- Isabelle Frémeaux, Cofondatrice du laboratoire d'imagination insurrectionnelle ;
- Jean-François Pirson, Architecte et artiste-pédagogue ;
- Jean Blairon, administrateur de l'asbl RTA.

Les échanges étaient animés par Pierre Hemptinne, Directeur de la médiation à PointCulture.

Le texte qui suit constitue une analyse qui reprend les éléments essentiels de l'intervention de Jean Blairon et de ses réponses aux questions posées par les participants ou aux interventions des autres orateurs.

1. *Quel est le problème ?*

Ce que nous avons à traiter concerne bien la question précisée sur l'invitation : *Quelle part la désobéissance peut-elle prendre dans un projet socioartistique ou culturel ?*

Poser la question aujourd'hui peut paraître étrange si on se rappelle la référence à Marcel Hicter et à la démocratie culturelle :

« Les logiques d'animation (...) font du bénéficiaire un commanditaire ; de l'animateur une instance critique ; du groupe qui reçoit des suggestions d'engagement un agent de transformation sociale »¹

Qu'on le veuille ou non, l'accepte ou pas, la commande de l'État, dans notre pays, à propos de l'animation culturelle, est bien aujourd'hui celle-là, comme le rappellent par exemple le décret relatif aux Centres culturels² et le Décret relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ associatif³.

1 M. Hicter, *Pour une démocratie culturelle*, Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, 1980.

2 http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=63dc7b56594519af29b364bd82d2bad27ad82001&file=fileadmin/sites/cecu/upload/cecu_super_editor/cecu_editor/documents/Centres_culturels_-_histoire/D_2013-11-21_Gallilex.pdf

3 http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4bdf3abb2bb119e3e836c1e2bc741a291c6c2914&file=fileadmin/sites/edup/upload/edup_super_editor/edup_editor/documents/Actualites/decret_EP_modifie_le_14112018.pdf

A ce niveau, il semble qu'il faille davantage chercher à y obéir autant que faire se peut, plutôt que d'y désobéir. Et noter au passage que ce qu'on appelle l'État n'est pas monolithique, qu'il ne représente pas d'office ou exclusivement les intérêts des dominants : l'État est l'objet de luttes permanentes pour définir ce que doit être l'État, pour définir le modèle de développement qu'il veut ou peut instituer.

La question telle que posée suppose peut-être une suspicion – d'une place trop grande voire illégitime prise par la désobéissance (propos entendu un jour « vous n'êtes pas subventionné pour faire la promotion de la désobéissance civile »), ou au contraire d'une place trop faible, si ce n'est pusillanime.

Je voudrais dire d'emblée que le problème principal ne me paraît pas être celui de la désobéissance en tant que telle : il s'agit en effet d'un mot-valise par excellence ; on parle de désobéissance, d'insurrection, de résistance comme si tout cela était équivalent, souvent comme si tout cela ne pouvait par essence qu'être connoté positivement. Le problème posé me semble être plutôt celui de la translation d'un univers à l'autre : de l'univers culturel à l'univers social par exemple.

Par translation, on peut entendre la production d'effets dans un autre univers que celui dans lequel l'acte est posé.

En référence à Pierre Bourdieu, on dira produire des effets d'un champ à l'autre, par exemple du champ artistique au champ social ou au champ politique⁴.

2. Une expérience

Ma première expérience de désobéissance et de translation date de la présentation de mon doctorat en 1977. Mon sujet était le nouveau roman et un de ses écrivains et théoricien en particulier, Jean Ricardou.

Dans cette école littéraire, on réfutait le rôle légitime de la critique littéraire ; Jean Ricardou faisait remarquer : « quand on enseigne les maths ou les sciences, on fait des maths et des sciences, quand on enseigne la littérature, on ne fait pas de littérature, on enseigne un discours sur la littérature. ».

Pour les écrivains du nouveau roman, seuls ceux qui pratiquaient l'écriture pouvaient parler de l'écriture : « la réussite aux examens de lettres ne dépend pas de l'écriture mais de la dégurgitation d'un prétendu savoir ».

Il n'était donc pas possible pour moi d'obéir aux règles académiques (faire une critique rigoureuse d'une oeuvre) sans y désobéir au vu du sujet à traiter (faire la critique d'un nouveau roman n'est pas légitime). J'avais donc choisi d'écrire un « nouveau » roman sur l'impossibilité de faire une critique d'un nouveau roman en particulier.

Celui que j'avais choisi ne comportait pas de pagination : mon doctorat, qui imitait ses procédés d'écriture plutôt que les décrire, non plus. D'où une drôle de défense de thèse (les membres du jury ne pouvaient pas renvoyer à des passages de mon texte en les critiquant, ce qui est le *modus operandi* classique de la défense de thèse).

Donc une petite désobéissance académique.

Par contre à l'époque, on n'hésitait pas à affirmer une translation automatique d'un champ à l'autre. Le raisonnement était qu'« attenter à l'ordre des langages » (en l'occurrence, le primat de la critique sur l'écriture), c'était « faire une révolution ».

4 Voir sur ce point notre étude du décret « Créativité », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m10n1.pdf>, pp. 21 et sq.

On assimilait facilement tout pouvoir à un abus de pouvoir ; Roland Barthes, dans sa leçon inaugurale de la chaire de sémiologie au Collège de France, déclare en 1977 :

« Mais la langue, comme performance de tout langage, n'est ni réactionnaire, ni progressiste ; elle est tout simplement : fasciste ; car le fascisme, ce n'est pas d'empêcher de dire, c'est d'obliger à dire. »⁵

Force est quand même de constater, avec tout l'humour nécessaire, que la désobéissance académique (dans l'ordre des mots ou l'ordre des discours) n'entraînait guère de changement (dans l'ordre des choses). Ceci peut nous mettre en garde contre les translations que l'on pose comme automatiques, qui sont seulement fantasmagoriques, si ce n'est auto-complaisantes.

3. Une autre expérience

Dans l'autre sens, du champ politique vers le champ esthétique, la translation n'est pas plus évidente. Soit cet épisode raconté par le photographe Eric Bouvet, qui veut effectuer un reportage documentaire sur les groupes qui s'opposent à la construction du barrage de Sivens et notamment sur la mort d'un manifestant. Eric Bouvet les dit formés par des émissaires venus de la ZAD de Notre-Dame des Landes.

Le photographe raconte la censure, l'interdiction de photographier qui lui est signifiée :

« Tu fais ton boulot, tu te démerdes, tu fais ce qu'on te dit, d'ailleurs, non, tu te casses ! Ca tombe mal, j'ai horreur des ordres et des imbéciles, donc la fête commence et je leur dis ma façon de penser, au moins je sais pourquoi je ne pourrai plus faire d'images ! En partant, une gamine de vingt ans, avec son chèche qui lui casse le visage, m'interpelle pour visionner mes images et censurer. La malheureuse, elle est mal tombée... Je ne réussis qu'à faire une vue d'un pauvre chien qui passe devant la forêt, un Zadiste me hurle « Ne photographie pas les chiens ! »

Bouvet dresse cette comparaison :

« J'ai l'impression d'être en 2000 en Afghanistan chez les Talibans. J'avais le droit de photographier les murs et le ciel. Ici c'est le ciel et la forêt, et encore pas dans n'importe quel sens ! »⁶.

Dans cet exemple, c'est la contestation politique qui interdit la connexion avec un acte d'expression indépendant : les « camps » ne se distribuent pas d'office de la même façon, la poursuite de la liberté n'est pas d'office l'apanage des « désobéissants ».

4. Pourquoi imaginer néanmoins une translation comme possible et souhaitable ?

Il me semble que c'est essentiellement parce qu'il faut distinguer l'État de droit au singulier et l'État de droits au pluriel, selon la suggestion d'Alain Touraine :

« Je préfère donc parler de l'Etat *de droits* plutôt que de l'Etat *de droit*, car ce n'est pas l'Etat qui décide par lui-même de se fonder sur le droit ; **ce sont des actions collectives qui imposent aux lois la défense de droits**. La distance entre les droits et les lois est si grande qu'il faut chercher à la réduire, mais on ne peut le faire qu'en reconnaissant la séparation – et souvent même l'opposition – entre les lois du système et les droits des acteurs. »⁷

5 R. Barthes, *Leçon*, Paris, Seuil, coll. Points, 2015.

6 Citation tirée de « Sivens, jours de violence », *Réponses Photo*, Montrouge, janvier 2015, p. 70.

7 A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 233.

Parmi ces actions collectives, les actions culturelles :

« C'est le renforcement des associations et des mouvements culturels et l'appui que peuvent leur donner les médias, qui permettent le mieux de faire pénétrer les demandes sociales dans le champ politique et donc de reconstruire la démocratie. »⁸

Je poserai donc que la désobéissance n'a pas de valeur en soi ; elle est un moyen parmi d'autres qui peut être au service des demandes sociales. La question est donc de savoir ce qui permet le mieux la progression des droits et leur traduction en droit (ce qui assure un peu mieux leur effectivité). Si l'État de droits doit être distingué de l'État de droit, cette distinction ne doit pas me semble-t-il occulter leur complémentarité. Le travail des associations culturelles peut entrer dans ce cas de figure.

Si on prend le mouvement des radios libres et leur décision de diffuser illégalement (c'était le cas de RTA en 1973, qui a pratiqué une telle désobéissance), on peut dire qu'il y a une période où ces radios ont été au service de la démocratie culturelle, en permettant à des membres de groupes populaires une expression dans l'espace public.

5. Pour autant la translation d'un champ à l'autre, qui peut être utile, n'est jamais évidente.

Il faut en effet éviter l'instrumentalisation : l'art ne peut pas devenir l'instrument mis au service d'une cause, fût-elle révolutionnaire.

L'écrivain Claude Simon, prix Nobel, qui a fait partie du groupe « nouveau roman », met en scène ce problème dans son roman *L'invitation* : en pleine glasnost et perestroïka, il est convié par le régime soviétique à signer, avec une série de sommités internationales, une pétition de soutien, ce qu'il refuse.

Mais ce refus de l'instrumentalisation ne dit pas tout.

Ainsi, le raisonnement d'Arno Breker, le sculpteur officiel du régime nazi – qui affirme qu'il n'y a aucun lien à faire entre son commanditaire artistique et les actions politiques de ce dernier – ne peut être accepté. L'écrivain Bernard Noël a rencontré Breker, qui se plaint d'être ostracisé à tort. L'argument de Breker est le suivant :

« Sous le régime national-socialiste, aucun artiste n'avait de souci, aucun ! Chacun disposait des ressources nécessaires pour poursuivre son oeuvre. »⁹

Le sculpteur met aussi en avant la liberté absolue que lui a laissé Hitler de créer.

De même, approché par Molotov après la guerre pour travailler pour Staline, et empêché de le faire par sa santé, Breker déclare :

« Je regrette aujourd'hui de ne pas avoir travaillé pour Staline. Je le regrette parce qu'il a laissé la culture intacte. Oui, c'est la vérité, il n'a pas touché aux arts. » (p. 169).

Bernard Noël argumente que pour juger recevables les protestations de Breker contre une lecture politique de son oeuvre (cette lecture étant un exemple de translation), « il faudrait que l'art soit pur, c'est-à-dire qu'il n'ait d'autre sens que lui-même. Et la condition pour qu'il en aille ainsi serait qu'il soit libre de toute référence. Mais l'art est toujours accepté – et d'abord par le pouvoir – en fonction de ses références. Il ne peut même pas être regardé en dehors d'elles ; il y trouve son approbation comme il y a trouvé son point de départ » (p. 164).

8 A. Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p. 295.

9 B. Noël, « Arno Breker et l'art officiel », in *Le Sens la Sensure*, Le Roelx, Talus d'approche, 1985, p. 162. Dans la suite du texte, nous mentionnons les indications de pagination immédiatement après les citations extraites de cet ouvrage.

B. Noël ajoute « Le moins que l'on puisse attendre de l'art est qu'il sache à qui il sert. » (p. 167).

Il y a donc toujours un lien qui relie le champ artistique et d'autres champs, mais cette réalité ne peut pas justifier l'instrumentalisation pure et simple.

L'effet produit par un tel lien est souvent indirect, pas d'office immédiat.

Pour revenir au nouveau roman, Bourdieu remarque par exemple qu'il a eu une influence considérable sur la représentation qu'on pouvait se faire de l'individu comme unité cohérente de sens, « une constance à soi-même d'un être responsable »¹⁰.

Notons que cette représentation est celle qui prévaut dans les exigences qu'impose l'État Social Actif à ceux qui subissent les violences des marchés (économique, scolaire, du logement, etc.) : chacun est sommé de « se responsabiliser », c'est-à-dire d'endosser la responsabilité de ce qui lui arrive.

« L'invention d'un nouveau mode d'expression littéraire fait apparaître a contrario l'arbitraire de la représentation traditionnelle du discours romanesque comme histoire cohérente et totalisante et de la **philosophie de l'existence** qu'implique cette convention rhétorique »¹¹

Il n'est cependant pas facile de percevoir un tel lien.

Peut-on dire par exemple que les installations de Jean-François Pirson¹² mettent en jeu une évidence rarement identifiée : le fait que les individus ont des droits territoriaux dont ils exigent le respect, dans des contextes où ceux-ci peuvent se sentir menacés, notamment sur base de malentendus et de méconnaissances : avoir la place pour, respecter son tour, disposer d'un droit provisoire sur une place (une portion de territoire) ?

6. Pourquoi la translation, difficile, est-elle apparemment moins fréquente qu'Hicter le souhaitait ?

Il y a plusieurs raisons possibles.

D'abord le choc des commanditaires mis en avant par M. Hicter : l'animateur culturel a deux commanditaires : son employeur ; le groupe pour qui il est employé. Des relations de tension peuvent exister entre ces deux commanditaires ; des représentations anticipées aussi, pouvant générer des auto-censures (« que va penser de cette pratique culturelle mon autre commanditaire ? Il vaut peut-être mieux éviter... ») ; dans ce registre, ce n'est d'ailleurs pas d'office le commanditaire employeur qui freine l'expression).

Ensuite, on peut se trouver face à des prescriptions confuses qui font douter des intentions réelles du commanditaire ; nous avons essayé de montrer que c'est le cas du présent décret « Créativité »¹³.

On peut aussi avoir affaire à une position « radical chic »¹⁴ qui dote intrinsèquement la désobéissance de toutes les vertus et peut faire rater la translation ; l'auto-censure fait ici place à son contraire, l'auto-complaisance, avec des effets similaires.

10 P. Bourdieu, *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 84.

11 Idem, *ibidem*, p. 83.

12 https://www.wbarchitectures.be/fr/publications/Jean-Francois_Pirson_Pedagogies_de_l'espace_-_Workshops/54/

13 <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m10n1.pdf>, pp. 5 et sq.

14 Cette expression du journaliste Tom Wolfe désigne les radicaux ou les révolutionnaires de salon.

Par rapport à la place de la désobéissance dans les mouvements sociaux, il faudrait aussi revenir à l'analyse des mouvements sociaux et par exemple du mouvement ouvrier qu'a notamment réalisée Alain Touraine : la victoire (dont nous profitons encore aujourd'hui) n'a pas été le fait de ceux qui se sont opposés à l'industrialisation en cassant les machines, mais elle a été le fait de ceux qui ont identifié une ressource centrale pour la société, en ont proposé une version qui leur était propre, ont montré le rôle qu'ils jouaient dans sa production, ont réclamé la participation au pouvoir que leur contribution justifiait : « le capital, c'est aussi nos bras » disaient les ouvriers au XIX^{ème} siècle¹⁵. L'appel à la désobéissance ou à l'insurrection réalise-t-il ce type d'affirmation ?

Je souhaiterais dire aussi qu'on confond trop souvent (et parfois trop complaisamment) désobéissance et action symbolique.

Soit l'opération « sacs de couchage » du RWLP lors du colloque anniversaire des CPAS¹⁶. Les militants étaient offusqués qu'on fête l'institution en faisant l'impasse sur toutes les attaques qu'elle subissait : mise à mal du secret professionnel ; imposition d'un service communautaire ; fusion avec les communes, etc.

Il souhaitaient au départ perturber le colloque par des interventions intempestives lors des conférences. A la réflexion, ils ont préféré occuper toute l'esplanade devant la salle des conférences en se couchant sur le sol, pour obliger tous les participants au colloque à les enjamber (à leur marcher dessus). Rappelons aussi que cette action a été couplée à des recours (gagnants) à la Cour constitutionnelle contre certaines lois.

Auraient-ils gagné plus en empêchant « violemment » les prises de parole¹⁷ ?

Ce qui pose la question de savoir s'il ne faudrait pas parler davantage d'action symbolique que de désobéissance citoyenne ?

7. Une autre explication possible

Si l'on tend à regretter la trop grande rareté ou timidité des essais de translation du champ esthétique au champ politique ou au champ social, il peut être de bon compte de ne pas d'office attribuer la responsabilité du problème aux seuls animateurs culturels.

Si nous revenons aux analyses de Pierre Bourdieu, nous pouvons noter à sa suite qu'un changement dans le monde esthétique n'est possible que si d'autres changements dans d'autres champs le rendent possible.

« C'est ainsi par exemple que le succès de la révolution impressionniste n'aurait sans doute pas été possible sans l'apparition d'un public de jeunes artistes (les rapins) et de jeunes écrivains qui a été déterminée par une « surproduction » de diplômés résultant des transformations concomitantes du système scolaire. »¹⁸

Pierre Bourdieu articule ici un changement dans le champ éducatif et un changement dans le champ esthétique.

15 Cf. J. Fastrès et J. Blairon, « La révolution que nous attendons... », https://www.intermag.be/images/stories/pdf/capital_faconnier.pdf

16 Cf. C. Mahy et J. Blairon, « Action collective et mobilisation – Retour sur l'opération « sacs de couchage », menée à Bruxelles le 15 décembre 2016, <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m02n1.pdf>

17 Il est peut-être utile de rappeler ici l'analyse de Michel Wieviorka selon lequel la plupart des actions collectives mêlent des aspects de « mouvement » (avançant des objectifs positifs de lutte, traduits en demandes politiques) et d'« anti-mouvement » (où le refus de toute négociation peut se résoudre en violences). Cf. <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2016m11n02.pdf>

18 P. Bourdieu, *Manet, une révolution symbolique*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2013, p. 72.

Si l'on émet une hypothèse de trop grande rareté ou timidité de la translation, ne faudrait-il pas se demander :

- quelle formation reçoivent les animateurs culturels ;
- quelle est aujourd'hui leur profil social ;
- quel public des institutions culturelles renforce l'éventuel conformisme de leurs travailleurs et quel « nouveau » public renforce l'attrait pour la désobéissance citoyenne ou encore pour la désespérance par rapport au politique qui fait sans doute une partie du succès de ce thème.

Conclusion

Par rapport à la question posée par la fédération Incidence, il ne me semble pas possible de suivre un raisonnement qui jugerait prioritairement les animateurs culturels par rapport à leur propension à faire ou non dans leurs pratiques l'apologie de la désobéissance citoyenne. M. Hicter parlait bien de « suggestions d'engagement » à faire au groupe au service duquel l'animateur se place.

Le mode d'action de la « désobéissance » ne peut d'ailleurs revendiquer le monopole de la légitimité dans le champ politique lui-même – ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il en est dépourvu.

La translation des effets d'une pratique dans un autre champ est par ailleurs des plus complexe, même si elle est sans doute toujours présente, ne serait-ce, en matière de pratique culturelle, qu'au niveau des références qui sont celles de l'oeuvre en train de se faire.

Deux moments du débat se sont révélés instructifs en la matière.

Lorsqu'une animatrice a fait remarquer qu'elle travaillait avec un public en grande difficulté, elle s'est entendue répondre qu'on pouvait très bien comprendre que tout le monde ne participe pas à la « résistance » : les personnes très précarisées auraient d'autres chats à fouetter ! Nous ne pouvons admettre ce type de raisonnement¹⁹ ; a contrario, il nous éclaire peut-être sur le positionnement social de certains promoteurs de la désobéissance citoyenne.

Ensuite, l'intervention d'une participante à un atelier, très émue, interpelle : elle semblait avoir compris que la pratique qui était la sienne était quelque peu discréditée du fait qu'elle ne comportait pas une proportion suffisante de désobéissance... Elle a dès lors émis un appel vibrant à ce que « ça puisse continuer », en évoquant les rencontres et les expériences qu'elle peut faire, qui lui permettent, dit-elle, de « tenir ». Cette translation du champ esthétique au champ social serait-elle jugée illégitime ?



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « « Désobéissance » et projet socioartistique : une articulation à interroger », Intermag.be, RTA asbl, Décembre 2019, URL : <https://www.intermag.be>.

19 L'exemple de l'opération « sacs de couchage » montre la fausseté d'un tel a priori, comme d'ailleurs le « debatorium » organisé par le RWLP pendant la dernière campagne électorale (<http://rwlp.be/index.php/evenements/855-debatorium-debat-preelectoral-du-rwlp-merci-de-votre-presence>)